

Maître Buttin : non à la politique du fait accompli !

BEN BARKA. CINQ ANS DEJA ! (1)

Dans quelques jours chacun de nos concitoyens aura une pensée pour les siens morts au cours de l'année ou des années précédentes.

D'aucuns n'oublieront pas, non plus, les milliers et milliers d'innocents morts au Viet-Nam, au Biafra, au Moyen Orient, victimes des séquelles du colonialisme ou du néo-colonialisme, de la guerre des Grands par personnes interposées, et surtout du "libérateur" américain, je veux dire de l'impérialisme yankee.

Certains penseront aux patriotes de tel ou tel pays, aux brésiliens notamment, morts à la suite d'abominables tortures qui font régresser notre civilisation, dite chrétienne par certains, au niveau des pires époques barbares.

D'autres penseront aux "Grands" de ce monde morts assassinés - Le Pasteur Martin Luther King, les frères Kennedy, le Général Delgado et tant d'autres - ou aux ambassadeurs et Ministres - M. Laporte au Canada - victimes innocentes d'une situation politique qui ne l'était pas.

Qui se souviendra de la "disparition" de Mehdi BARKA, Cinq ans déjà !

Le 29 octobre 1965, le leader de l'opposition marocaine était enlevé en plein PARIS. Nul de ses amis ou ennemis ne l'a oublié : enlevé non par je ne sais quel membre d'un F.L.N., V.P.R., F.D.L.P. ou F.L.Q... mais, par

deux policiers français, agissant de concert avec des truands et certains membres des services spéciaux français - S.D.E.C.E. - pour le compte de la Sûreté Nationale Marocaine, c'est-à-dire en définitive du Roi Hassan II, seul Maître à bord au Maroc.

Lors du fameux procès de septembre 1966, peignant la toile de fond de l'affaire, j'ai montré que la politique suivie par le jeune Roi depuis son accession au trône, ne pouvait admettre aucun partage - surtout pas avec un Mehdi Ben Barka, l'un des leaders montant et incontesté du Tiers-Monde de la faim, de la souffrance, de l'injustice, du Tiers-Monde révolutionnaire.

De gré ou de force, Ben Barka rentrerait au Maroc, telle était la décision du Roi depuis les dramatiques événements de mars 1965 à Casablanca, la proclamation en juin de l'état d'exception, la disparition (politique) de Ben Bella le 19 juin dans le pays voisin sans réaction du peuple algérien, la conférence des pays arabes en septembre à Casablanca, ne pouvaient que renforcer le Roi dans sa détermination" Mais, j'ai toujours pensé que le Roi Hassan II pour sa part ne cherchait pas à faire assassiner Mehdi Ben Barka, car homme politique avisé, il savait que ce serait "plus qu'un crime, une faute", selon l'expression consacrée.

Ce n'était d'ailleurs pas la dernière opération du même genre qu'il devait ordonner... chacun se souvient de la "livraison", le 15 février 1970, par le général Franco au pouvoir marocain, de Mohammed AJAR, alias Saïd BERRAHJAT, l'un des grands résistants marocains au Protectorat français opposant du Régime, condamné à mort par contumace en 1964 lors du procès du "complot de juillet", réfugié politique depuis deux ans à Madrid sous la pro-

(1) C'est le texte intégral de la lettre ouverte adressée par Me Buttin, avocat de la Défense et dont le Monde du 11 Novembre 1970 en a fait l'écho.

tection (?) du Gouvernement espagnol.

Mais Mehdi Ben Barka est mort -- entre les mains des truands et des agents des brigades spéciales marocaines.

Qui l'a frappé ? Où ? Quel jour ? Comment est-il mort ? Qu'a-t-on fait de son corps ? Autant de questions auxquelles nul d'entre nous ne peut répondre -- pour l'instant.

Le Général OUFKIR a donné sa parole d'honneur, à qui voulait la recevoir, jurant qu'il n'était pour rien dans la "disparition" de Ben Barka.

Le Général de Gaulle, dans sa mémorable conférence de presse de février 1966 -- quelques jours après le "suicide" de Georges Figon -- accablant le Ministre de l'Intérieur Marocain, a affirmé que seuls des "vulgaires et des subalternes" avaient participé à l'affaire du côté français...

Etait-ce là, de part et d'autre, stricte vérité -- on me permettra d'en douter -- ou bien raison d'Etat ?

Mais qui, pour cette seule raison d'Etat, pourrait accepter de faire une quelconque différence entre l'assassinat de Mehdi Ben Barka -- après son enlèvement par deux policiers français, et celui de M. LAPORTE -- après son enlèvement par la F.L.Q. ?

Le Général de Gaulle répondant le 5 novembre 1965 au pathétique appel de la mère de Ben Barka, lui avait assuré que "la justice exercerait son action avec la plus grande rigueur et la plus grande diligence".

Qu'advient-il en fait ? Sur le plan politique, à l'issue du deuxième scandale, le "suicide de Figon" -- qui étouffait quasi définitivement l'Affaire -- le Président de la République décidait une réorganisation des services de police, la mise à la retraite du général Jacquier, chef du

S.D.E.C.E. et le rattachement de ce service qui avait gravement failli à sa tâche, au Ministre des Armées, et non plus au Premier Ministre, M. Georges Pompidou. Dernière décision significative certes, mais insuffisante.

En d'autres temps, l'autorité de l'Etat ayant été bafouée, le Gouvernement - en tout cas son chef - aurait disparu de la scène politique. Mais sa conception de la raison d'Etat, de la police et de la justice, son nationalisme outrancier et en définitive son orgueil, obligeaient le Chef de l'Etat à couvrir finalement les services français, "coupables ou incapables" selon le jugement - que j'ai fait mien - de Maurice Claval.

Sur le plan judiciaire, dès lors, les jeux étaient faits et les défenseurs de la famille de Mehdi Ben Barka se souviendront toujours des "secrets de la défense nationale", des "secrets de la police" des "secrets diplomatiques", qui leur furent constamment opposés par les représentants du pouvoir, rassurés par la permanence à son poste de Premier Ministre.

Et le 5 juin 1967, le plus grand scandale de la Vème République, se terminait par la seule condamnation de deux hommes, Lopez et Souchon, à quelques années de prison, tandis que le Ministre de l'Intérieur du Maroc et les comparses truands étaient condamnés par contumace à la peine maximum.

Mais un jour viendra, demain, après demain où la vérité éclatera : ni la famille de Mehdi Ben Barka, ni ses amis politiques, ni les avocats de la partie civile n'ont accepté et n'accepteront la politique du fait accompli : chacun des responsables, grands ou petits, marocain ou français, doit en être persuadé.

Déjà quelques sérieux éléments nouveaux apparaissent à l'horizon

Maurice BUTTIN
Avocat à la Cour